

Toutes les informations sur le coronavirus et le diabète – MAJ4

19 mars 2020

MAJ4 : Recommandations de la SOCIETE FRANÇAISE D'ENDOCRINOLOGIE ET DE DIABETOLOGIE PEDIATRIQUE et de l'Aide aux Jeunes Diabétiques POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS PORTEURS D'UNE MALADIE CHRONIQUE DANS LE CONTEXTE D'EPIDEMIE COVID-19

A l'approche de la réouverture progressive des établissements scolaires, et compte-tenu des communications parfois imprécises et souvent anxiogènes sur les situations de maladies chroniques, l'AJD ne peut que comprendre les inquiétudes relayées dans nos différents réseaux.

Dans ce contexte, nous avons souhaité, avec la SFEDP (Société Française d'Endocrinologie et Diabétologie Pédiatrique) et en accord avec le Conseil des Familles de l'AJD proposer des recommandations à la Direction Générale de la Santé et au Ministère de l'Éducation, pour qu'aucune famille ayant décidé de laisser son enfant retourner à l'école ne se voit opposer un refus du seul fait du diabète et n'ayant pas, par ailleurs, de risque accru de développer une forme grave de Covid19.

Pour les enfants et les adolescents présentant un #diabète (recommandations élaborées avec l'association AJD)

Les enfants, adolescents et jeunes adultes qui présentent un diabète ne présentent pas de risque d'être infectés au Covid-19 supérieur à celui de la population générale.

En cas de déséquilibre important du diabète (à titre indicatif : moyenne glycémique supérieure à 250 mg/dl ou HbA1c > 10%), il existe un risque d'acidocétose aggravé en cas d'infection à Covid-19, comme pour d'autres infections déséquilibrant le diabète.

Hors de ces cas particuliers, les enfants et adolescents diabétiques peuvent reprendre une scolarité en suivant les consignes données pour l'ensemble des enfants de la population générale et en appliquant les protocoles prévus dans les PAI.

MAJ3 : La multiplication des sites d'informations en fait hélas trop souvent oublié la source, induisant des « coupes » ou des interprétations.

Personnes à risque de développer une forme grave d'infection à COVID-19, de qui parle t'on ?

Nous rappelons que les enfants DT1 n'ont pas de vulnérabilité à développer une forme grave de coronavirus, par rapport aux enfants non diabétiques. A ce jour, les données internationales montrent qu'aucun enfant DT1 n'a été hospitalisé pour Covid 19.

Le seul risque à envisager est un déséquilibre du diabète en cas d'infection au Covid, comme dans toute infection (gastroentérite, grippe..).

Concernant les adultes ayant un diabète, le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) a édité dès le 14 mars la liste des personnes à risque de développer une forme grave d'infection à COVID-19 à savoir :

Selon les données de la littérature :

- personnes âgées de 70 ans et plus (même si les patients entre 50 ans et 70 ans doivent être surveillés de façon plus rapprochée) ;
- les patients aux antécédents (ATCD) cardiovasculaires: hypertension artérielle compliquée, ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
- les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- malades atteints de cancer sous traitement.

Malgré l'absence de données dans la littérature en raison d'un risque présumé compte-tenu des données disponibles sur les autres infections respiratoires sont également considérés à risque :

- les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise :
 - médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive,
 - infection à VIH non contrôlé ou avec des CD4 <200/mm3,
 - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
 - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement,
- les malades atteints de cirrhose au stade B de la classification de Child-Pugh au moins ;
- les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40 kg/m2) par analogie avec la grippe A(H1N1)09.

C'est sur cette liste que s'appuie l'ensemble des mesures prises, entre autre celles concernant la possibilité de bénéficier [d'un arrêt de travail du fait de sa santé.](#)

Ces informations sont partagées avec la Fédération Française des Diabétiques